

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION N°02 - DCM-2025120802

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18
Votants : 23
Pour : 23
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Catherine DUFOUR, M. Eric DEITIEUX, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Simone PUYO donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M. Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M. Alain DARTIGUES
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
M. Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

Membres absents :

Mme Monia EVENE-MATEO
M. Xavier BAYLAC
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUPIN

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses réelles d'investissement votées au budget N-1 déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et des restes à réaliser).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses diverses tant en acquisition de matériel que des travaux qui doivent débuter avant l'adoption du Budget Primitif.

Le total des dépenses à prendre en compte est de 779 177€ :

Dépenses réelles d'investissement (1 875 028.95€) – remboursement de la dette (775 925€) – restes à réaliser 2024 (138 691€) – opérations financières chapitre 27 (181 235.95€).

Le total des crédits autorisés est égal au ¼ de 779 177 € soit 194 794.25€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 194 000€.

Les dépenses d'investissement concernées et présentées lors de la commission Finances du 1er décembre 2025, sont les suivantes :

<i>Désignation</i>	<i>Articles</i>	<i>BP + BS + DM 2025</i>	<i>25%</i>
Opération 107 : ECOLES		70 343,00	17 400,00
Ecole Jean Abbadie - films occultants PPM	21312		3 600,00
Tous sites - remplacement extincteurs	21312		3 050,00
Tous sites - équipements contrôle qualité de l'air	2158		8 800,00
Travaux d'urgence	21312		1 950,00
Opération 113 : BATIMENTS COMMUNAUX		172 530,00	43 000,00
Crèche J. Sésé - travaux d'urgence extension	21318		43 000,00
Opération 120 : COMPLEXES SPORTIFS		33 000,00	8 200,00
Acquisition sableuse	2158		7 000,00
Travaux d'urgence	21314		1 200,00
Opération 128 : A.D.A.P.		10 000,00	2 500,00
Travaux autres bâtiments publics	21318		2 500,00
Opération 34 : VOIRIES ET RESEAUX DIVERS		339 140,00	84 700,00
Réseaux de voirie Vignes	2151		27 330,00
Déplacement Serres	2158		57 370,00
Opération 36 : AMENAGEMENTS URBAINS		4 710,00	1 100,00
Réseaux de voirie	2151		1 100,00
Opération 91 : ACQUISITION DE BIENS		149 454,00	37 100,00
Acquisition compresseur	2158		3 600,00
Acquisition tondeuse autoportée	2158		13 200,00
Logiciel Sogelink (dématérialisation arrêtés services techniques et PM)	2051		6 100,00
Logiciel Coloria (migration web Cosoluce Finances/RH)	2051		4 000,00
Crèche J. Sésé - équipements contrôle qualité de l'air	2158		1 220,00
Centre Paul Vaillant Couturier - tables	2188		5 350,00
Remplacement matériel en urgence	2158		3 630,00
		779 177,00	194 000,00

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 08/12/2025

Le Maire,
M. Francis GONZALEZ



La Secrétaire,
Mme Catherine DUPIN

